

G. LENOTRE
de l'Académie française

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

TEXTO
Le goût de l'histoire

Texte est une collection des éditions Tallandier

©Éditions Tallandier, 2017 pour la présente édition
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com

Réalisation : Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq
Dépôt légal : octobre 2017
ISBN : 979-10-210-3135-7
N° d'édition : 4033

Première partie

LA FORCE

Rue Saint-Antoine, à gauche pour qui va vers la Bastille, précisément en face de la maison qui porte aujourd'hui le n° 113, s'ouvre en 1792, la rue des Ballets.

Trente pas de long, dix de large, de vieux grès bombés, déclives vers le ruisseau qui coule au milieu de la chaussée et qui vient se perdre à une grille d'égout – « un regard » – scellé dans le pavé de la rue Saint-Antoine ; trois maisons à droite, une seule à gauche, sans plus, des masures, anciennes de trois siècles, décrépites, sordides. Barrant le décor formé par ces deux alignements, la façade noire de la prison de La Force, en bordure de la rue du Roi-de-Sicile – à l'époque de la Révolution, *rue des Droits de l'Homme* – qui se heurte là, en impasse, à la rue des Ballets. À l'angle saillant, formé par la rencontre des deux rues, une grosse borne. La prison, de ce côté, est basse : un rez-de-chaussée, chargé d'un toit mansardé presque aussi élevé que le bâtiment ; la porte¹ est dans l'axe de la rue des Ballets. Surmontée d'une imposte protégée par de gros barreaux, elle donne accès à une « entrée » exiguë : deux mètres en profondeur, trois en largeur. À gauche s'ouvre le corps de garde en face de la porte d'entrée on passe dans le premier guichet, puis, continuant tout droit, dans le second : ces deux guichets forment deux pièces, de dimensions presque égales : cinq pas sur quatre.

Quand on est parvenu dans le second guichet, tournant toujours le dos à la rue des Ballets, on a, devant soi, une porte donnant sur une cour ; à sa droite, une porte d'abord, puis une cloison vitrée. Porte et cloison séparent le second guichet du bureau du greffe, salle de trois mètres sur six, éclairée d'une seule fenêtre, située à l'extrémité et ouvrant sur la cour, en angle droit avec la porte de sortie du second guichet. Cette cour est de peu d'étendue entourée de bâtiments bas² semblables à celui que nous venons de traverser : on l'appelle *Cour du Greffe*³, ou *Première cour d'entrée*⁴. Plus loin, dans l'intérieur de la prison, se trouvent d'autres cours, très vastes, la *Cour de la Dette*, la *Vit au lait*, la *Cour des Femmes*... et d'autres. Le concierge s'appelle Bault⁵ ; c'est une puissance ; un concierge de prison, en ce temps-là, est le directeur, le maître absolu de sa geôle.

Bault habite le bâtiment en bordure de la rue des *Droits de l'homme* : sa cuisine est au rez-de-chaussée, sur la rue ; son logement occupant l'étage mansardé, a une entrée particulière, officielle, réservée aux fournisseurs de la prison, et une autre, plus discrète, dont il se sert à l'occasion⁶.

Bault n'était pas un méchant homme ; sa femme, affectait des allures sans-culottes : lorsqu'on amenait un prisonnier, elle était là et plaçait son mot. Weber, frère de lait et valet de chambre de la reine, raconte qu'en arrivant à La Force, le 19 août 1792, il entendit M^{me} Bault questionner les commissaires ; apprenant que son nouveau pensionnaire était arrêté pour avoir pris part, huit jours auparavant, à la défense du château et de la Famille royale : « Fort bien, dit-elle, ça ira, ça ira ! » Néanmoins, elle était loin d'être mauvaise ; en septembre 1793, Bault et sa femme quittèrent La Force pour remplacer à la Conciergerie leurs collègues Richard ; ils se trouvèrent être les geôliers de Marie-Antoinette et il semble qu'ils se montrèrent humains et même charitables

envers leur prisonnière. Les Bault avaient une fille qui, en 1792, vivait avec eux à La Force.

Dans la rue Pavée, qui faisait angle avec la rue du Roi-de-Sicile s'ouvrait l'entrée spéciale d'une autre prison formant corps avec la première et qu'on appelait *La Petite Force*. Cette entrée était une façade, encore inachevée en 1792 et toute neuve, un décor de théâtre, dû à l'architecte Desmaisons ; de lourds pilastres vermiculés, une voûte hardie, abritant un péristyle circulaire où les voitures pouvaient tourner à couvert. Ce rez-de-chaussée, d'aspect sinistre, attendait trois étages de fenêtres carrées et grillées.

La maison de détention s'étendait, derrière cette façade étroite, jusqu'aux maisons particulières en bordure de la rue Culture Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné). On pouvait se rendre de l'une à l'autre prison, soit par le chemin de ronde ménagé au pied de ces maisons, soit par un dédale de passages percés au travers des bâtiments. La Petite Force était la prison réservée aux femmes ; elle avait sa concierge, M^{me} de Hanère, qui vivait là avec sa fille ; toutes deux braves personnes, pitoyables et douces. Mais il semble bien que l'écrou des détenus de l'un et l'autre sexe avait lieu au greffe de la grande prison, chez Bault. M^{me} de Tourzel, dans ses *Mémoires*, conte qu'elle et ses compagnes entrèrent à La Force *par la rue des Ballets* et non par la rue Pavée, et c'est cependant, quoiqu'elles ne s'en rendissent pas compte, à La Petite Force qu'elles furent internées, puisqu'elles se trouvaient être les pensionnaires « de M^{me} de Hanère⁷ ».

*

* *

Il n'est pas question de grouper ici les événements qui précédèrent les massacres de septembre, mais simplement

d'indiquer quelques faits nécessaires à la clarté des narrations que nous ont laissées les témoins.

Depuis le 10 août, on amenait chaque jour à la prison de la rue du Roi-de-Sicile et à celle de la rue Pavée, nombre de suspects, arrêtés dans toutes les sections de Paris, compromis par leur attachement à la Famille royale ou simplement soupçonnés de regretter la royauté, déjà virtuellement abolie. Les récits qu'on va lire renseigneront suffisamment sur la manière dont se faisaient ces incarcérations. Ce qu'il importe simplement de noter ici, c'est que les prisons se remplissaient d'*aristocrates*, qu'on le savait dans Paris, que le gouvernement et la Commune insurrectionnelle siégeant à l'Hôtel de Ville hésitaient sur le moyen de se débarrasser, par la déportation ou autrement, de ces pensionnaires encombrants.

Des orateurs de réunions publiques, des braillards de carrefours, excitaient la population contre les détenus. La précieuse bibliographie révolutionnaire entreprise par M. Tourneux, mentionne une brochure dont la date n'est pas indiquée, mais qui fut certainement mise en vente à Paris dans la journée du 1^{er} septembre : elle avait pour titre : *Grande trahison de Louis Capet. Complot découvert pour assassiner dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, tous les bons citoyens de la capitale, par les aristocrates et les prêtres réfractaires aidés des brigands et des scélérats détenus dans les prisons de Paris, signé Charles Boussemart, patriote sans moustaches*. Tel était le bruit que la Commune laissait – ou faisait – circuler.

C'est une question longtemps débattue de savoir si le gouvernement ou la Commune ordonnèrent les massacres et en assumèrent tacitement la responsabilité. En dépit de recherches actives et de déductions passionnées, jamais ne fut découvert l'ordre *écrit* qui déclencha la tuerie ; on peut assurer cependant que si le gouvernement subit, sans regrets exagérés, la catastrophe, la Commune, par des mesures d'une inconséquence criminelle, la provoqua et mit tout en œuvre

pour en faciliter l'explosion. Le 2 septembre, alors que les assassinats, dans Paris, avaient déjà commencé, elle écrivait, au nom du Peuple, aux membres de la section des Quatre-Nations : « Mes camarades, il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant⁸, que vous mettrez dans un lieu sûr. À l'Hôtel de Ville, le 2 septembre. Panis, sergent, administrateur, Méhée, secrétaire-greffier⁹. » Un tel ordre équivalait hypocritement à l'autorisation de tuer. Le même jour, les membres de la Commune, comme s'ils eussent craint que leur désir fût mal compris, renchérisaient par l'arrêté que voici : « Le conseil général de la Commune ordonne que tous les individus détenus à La Force pour dettes, mois de nourrice, ou militaires pour cause de discipline, soient mis en liberté sur-le-champ, en ayant soin toutefois d'examiner très scrupuleusement les écrous, afin d'éviter qu'aucun contre-révolutionnaire puisse se soustraire à la loi du 2 septembre 1792. Nicoult, Columbeau, Méhée, secrétaire-greffier adjoint. »

Les historiens ont raconté avec quel art perfide la populace avait été montée « à la hauteur des circonstances » : le 27 août eurent lieu solennellement les funérailles des patriotes assassinés par les aristocrates, lors de l'attaque du château des Tuileries ; les corps des victimes furent promenés dans la ville, sur un sarcophage tiré par des bœufs ; les veuves et les orphelines suivaient, vêtues de robes blanches serrées par des ceintures noires. Puis on répandit le bruit de l'arrivée prochaine des Prussiens ; Paris était menacé d'un bombardement ; tous les hommes valides devaient partir à la rencontre de l'ennemi ; que deviendraient, en leur absence, les femmes et les vieillards, laissés à la merci des contre-révolutionnaires dont regorgeaient les prisons et qui avaient juré l'extermination des patriotes ? Le 30 août, la ville, morne en certains quartiers, était, sur d'autres points, enfiévrée ; tout le jour circulèrent par les rues des patrouilles conduisant à la Mairie

des « ci-devant », d'où ils étaient répartis sur les différentes prisons. Le 2 septembre, à midi, le canon d'alarme tonna au Pont-Neuf : un grand drapeau noir fut hissé sur l'Hôtel de Ville... Cette dangereuse mise en scène avait pour but de « faire des héros » : elle fit des assassins.

Bien peu. Car il serait injuste d'accuser le peuple parisien des massacres de septembre : cent cinquante égorgeurs, au plus, suffirent à la besogne : parmi eux, plusieurs bouchers ; les autres, constatation stupéfiante, étaient des petits boutiquiers, de métiers tranquilles, fruitiers, tailleurs, chapeliers, cordonniers, horlogers, orfèvres, coiffeurs, merciers... Voilà ceux qui, pendant une semaine, terrorisèrent Paris : le peuple, lui, se contenta de regarder, d'être curieux, d'applaudir ; d'apporter là son amour effréné du spectacle, quel qu'il soit ; et aussi cette sorte d'équité fruste et servile qui le poussait à huer les *coupables* et à embrasser ceux qu'on lui déclarait innocents. Le peuple se retrouva aussi, parmi ces braves gens qui, sans fausse honte, sans peur, sans dégoût des coudoiemens sinistres, se glissèrent au nombre des massacreurs pour leur disputer quelques victimes... Des récits qui vont suivre surgiront d'horribles figures ; mais combien d'autres y vont paraître, charitables et discrètement héroïques ! À côté des brutes, ardentes à tuer, se dresse, à point nommé, un inconnu qui, perdu dans la foule, détourne une question décisive, souffle une réponse heureuse, entame une harangue et arrête les coups... Ils furent cent cinquante tueurs ; combien plus nombreux furent ceux qui, sans y réussir toujours, risquèrent leur vie pour sauver des malheureux dont ils ne connaissaient pas le nom et dont ils n'acceptèrent aucune récompense. Ce sont ces comparses héroïques qu'il faut suivre à travers le drame : ils aident à supporter tant de tableaux d'horreur dont, sans eux, on aurait scrupule à dresser l'effroyable étalage.

Récit de Weber, frère de lait de la reine Marie-Antoinette

Le premier de ces tableaux nous est fourni par Weber, l'un des valets de chambre de la reine.

Weber était né à Vienne, au commencement d'août 1755 : son père, conseiller de la magistrature et chef du bureau de l'approvisionnement, avait épousé Constance Hoffmann, dont on citait la beauté et qui fut choisie, au mois de novembre 1755, pour être la nourrice de la petite archiduchesse Marie-Antoinette, qui venait de naître. Les deux enfants furent élevés ensemble et Weber suivit en France sa sœur de lait, lors de son mariage avec le Dauphin.

Il avait pris part, le 10 août 1792, à la défense du château des Tuileries : il parvint à s'échapper, gagna, par la cour des Feuillants, la rue Saint-Honoré, et se disposait à rentrer à son domicile, rue Sainte-Anne, lorsque deux inconnus, passant près de lui, lui glissèrent, sans s'arrêter, et « en regardant du côté opposé » : « On vous cherche. »

Weber entra à l'hôtel de Choiseul, y dépouilla son costume de garde national, et alla passer la nuit chez M. Arcambal, secrétaire du département de la Guerre. Le lendemain, il demanda asile à l'ambassade d'Angleterre ; mais milady Gower, l'ambassadrice, lui fit comprendre que le gîte n'était pas sûr : « Elle avait chez elle, comme chez tous les ambas-

sadeurs, deux ou trois espèces de jacobins dont il ne lui était pas possible de se défaire. » Elle adressa le fugitif à un Allemand, M. Dhill, qui habitait rue du Temple et dont le dévouement royaliste lui était connu.

En route pour se rendre rue du Temple, Weber passa devant la porte d'un de ses amis, M. de Mory, fils du caissier de la Compagnie des Indes ; il entra, apprit là que la Famille royale allait être détenue au Temple, réfléchit que la maison Dhill, où il comptait chercher une retraite, serait, en raison de son voisinage de la célèbre tour, terriblement surveillée... M. de Mory, voyant son émoi, lui offrit asile dans sa maison. C'est ici que commence la partie des Mémoires de Weber ayant trait aux événements de septembre ; son texte sera cité intégralement.

*

Je passai cinq jours chez mon nouvel hôte dans la plus parfaite sécurité. La pureté des principes de M. de Mory et sa probité m'étaient trop bien connues, pour avoir le moindre doute sur l'honnêteté de ses procédés à mon égard. Mon domestique était d'ailleurs la seule personne qui connût le lieu de ma retraite. Je n'avais pas balancé à lui confier ce secret important, d'après la longue expérience que j'avais de sa fidélité et de son attachement ; il n'eût en effet jamais été capable de me trahir, si les démagogues n'eussent eu recours aux moyens les plus effrayants pour le forcer à leur indiquer ma nouvelle demeure.

Je lui avais ordonné d'aller s'informer tous les jours de ma part, auprès de certaines personnes du service de la reine, de ce qui se passait dans la ville, à l'Assemblée et surtout au Temple, et de venir m'en rendre compte tous les soirs. Mais, s'étant aperçu, dès le premier jour, qu'on observait ses démarches, et que des mouchards le suivaient partout, il

crut devoir employer la ruse pour se rendre auprès de moi sans se compromettre. Il se servit à cet effet du moyen le plus capable de donner le change aux malveillants ; lorsqu'il sortait de mon appartement dont il était resté gardien, il se rendait d'abord dans un quartier éloigné ; là il prenait un fiacre qui le conduisait à une certaine distance, et il faisait ensuite à pied le reste du chemin pour arriver jusqu'à moi. Je lui avais recommandé, dès le premier jour, de dire à tous ceux qui pourraient demander de mes nouvelles, que j'étais à une campagne dont il ignorait le nom.

Cette conduite, que la prudence commandait dans un moment où je savais que tous ceux de mon bataillon¹, échappés le 10 août, étaient arrêtés ou en fuite, nous réussit jusqu'au 18 ; mais à cette époque, les Jacobins, furieux de ne pouvoir découvrir ma retraite, résolurent de se saisir de mon domestique.

Après avoir épuisé en vain tous les genres de séduction, ils usèrent de rigueur. Accablé de mauvais traitements, menacé même de la guillotine s'il n'indiquait le lieu de ma retraite, il se vit dans la cruelle nécessité de le découvrir.

Sur-le-champ, six hommes armés de piques furent envoyés par ma section pour s'assurer de ma personne. Mais les hommes à piques étaient dans un tel embarras, ils étaient saisis d'une si grande frayeur lorsqu'il s'agissait d'arrêter un grenadier de mon bataillon, que les six en question crurent qu'il était prudent de demander un renfort de six de leurs camarades de la section où je m'étais réfugié.

Ils arrivèrent donc au nombre de douze chez M. de Mory, mon respectable hôte, comme nous allions nous mettre à table, au moment où nous étions loin de nous attendre à une pareille visite. Ils s'emparèrent de moi, et sans me laisser, pour ainsi dire, le temps de prendre congé de M. de Mory, que cet événement avait jeté dans la plus grande consternation, ils me conduisirent d'abord au bureau de la section de

la Croix-Rouge pour faire insérer dans le protocole du jour le procès-verbal du secours que cette section avait prêté à la mienne pour mon arrestation, et lui promettre aide en pareille circonstance

Cette cérémonie d'usage terminée, on me fit monter en voiture ; le renfort se retira, et les six hommes de ma section, seulement, m'escortèrent ensuite jusqu'à mon corps de garde, rue Favart, où l'on me retint quelque temps, et d'où j'arrivai enfin au couvent des Filles-Saint-Thomas, rue Vivienne, pour y subir un premier interrogatoire.

En passant rue de Richelieu devant la boutique de mon marchand de linge, je me rappelai que j'avais sur moi un rouleau de quarante doubles louis. Assuré que j'allais être dévalisé en prison, je demandai aux gens de l'escorte d'entrer un instant dans la boutique. Ils me l'accordèrent sous la condition que je ne m'y arrêterais qu'un moment.

Je me hâtai de faire à la marchande un court exposé de ma situation ; je lui dis à voix basse, que je venais d'être arrêté, que l'on me conduisait en prison, et que j'y serais vraisemblablement dépouillé ; je la priais de tenir en dépôt ces quarante doubles louis, et de me donner seulement cent livres en assignats pour ma dépense journalière.

Sans attendre sa réponse, je jetai sur le comptoir le rouleau, que je pris la précaution de couvrir de linge à la vue de son beau-frère et de deux jeunes personnes qui travaillaient à côté d'elle.

La marchande me répondit qu'il ne lui était pas possible de me donner des assignats ; que son mari était à la campagne, et qu'il avait emporté par distraction la clef de son armoire. Je m'en consolai facilement, ayant encore quinze doubles louis dans ma bourse ; et m'estimant assez heureux d'avoir sauvé mon rouleau, je rejoignis mes conducteurs.

Arrivé à ma section, j'y fus interrogé par le président² de la manière la plus vétilleuse, et d'après les instigations

de plusieurs Jacobins que je connaissais pour être aussi furieux que bornés, et qui ne cessaient de lui parler à voix basse contre moi, ce qu'il m'était facile de juger d'après leurs gestes et leurs coups d'œil menaçants.

Comme j'étais occupé à répondre à une infinité de questions, le beau-frère de la marchande de linge arriva ; il demanda la parole, et dit en présence de tout le comité : « Je suis trop bon patriote pour ne pas dénoncer le citoyen Weber ; je déclare qu'il a quitté son escorte pour entrer dans la boutique de mon frère, et qu'il a déposé sur le comptoir un rouleau de doubles louis ; il voulait que ma belle-sœur tînt en dépôt cette somme. Mais ma famille ne voulant avoir rien de commun avec un homme en état d'arrestation, je m'empresse de remettre cet or sur le bureau du citoyen président. »

Après m'avoir demandé d'où provenait cette somme, et ce que je comptais en faire (question qui fut couverte de huées de la part de tous les assistants) le président, accoutumé à obtenir sur le théâtre des applaudissements de ce genre, décida sans se déconcerter que le rouleau serait consigné à la trésorerie de la section ; il m'interrogea ensuite sur le lieu de ma naissance, sur mon âge, sur mon état. Dès que j'eus satisfait à ses questions, il ajouta : « Étiez-vous du nombre de ceux qui tirèrent le sabre contre les Marseillais, à la place Louis XV ? » Ma réponse fut affirmative, en ajoutant que je l'avais fait uniquement pour ma défense personnelle.

Il continua : « La reine a-t-elle pris beaucoup de part à votre situation ? Où vous êtes-vous retiré ensuite avec les autres grenadiers ? »

Je répondis : « Ni le roi ni la reine n'ont entendu parler de nous ; j'ignore ce que mes camarades blessés sont devenus ce jour-là ; pour mon compte je suis resté chez un officier de service jusqu'à la nuit. »

« Vous êtes très attaché, me dit-il, au roi et à la reine ?
 – Ils sont mes bienfaiteurs, je me fais gloire de leur être dévoué à la vie et à la mort. »

Plusieurs personnes remarquant avec quelle animosité le président faisait insérer dans le procès-verbal³ la dernière déclaration que je venais de faire, et croyant y apercevoir mon arrêt de mort, s'écrièrent : « Mon Dieu, qu'il est maladroït ! Mon Dieu que cet aveu est déplacé ! le voilà perdu ! »

Enfin, après m'avoir tenu, tantôt à la barre, et tantôt enfermé dans une chapelle grillée, depuis quatre jusqu'à neuf heures du soir, et m'avoir fait signer le procès-verbal de l'interrogatoire que je venais de subir, il me renvoya au corps-de-garde pour y passer la nuit, sans s'embarrasser ni des murmures ni des cris d'improbation qui partaient de toutes parts, contre les sentiments de prévention et de haine qui perçaient dans sa conduite à mon égard.

Le lendemain, à dix heures du matin, on me conduisit en voiture, sous la même escorte, à l'Hôtel de Ville ; là un commissaire de ma section, après avoir vérifié l'interrogatoire que j'avais subi la veille, lut à haute voix les quatre crimes de lèse-nation dont j'étais accusé :

« 1° D'être Autrichien ; 2° d'être frère de lait de la reine ; 3° d'avoir été du nombre des grenadiers des Filles-Saint-Thomas qui avaient tiré le sabre contre les fédérés ; 4° d'avoir escorté la Famille royale, malgré l'ordre de M. Rœderer, jusqu'à la porte de l'Assemblée nationale, le 10 août, à neuf heures du matin. »

Ce même commissaire y ajouta une nouvelle déposition, signée de mon propriétaire et de mon portier ; elle était conçue en ces termes :

« Nous félicitons la section et le comité de surveillance d'avoir pu se saisir d'un aristocrate aussi dangereux que le citoyen Weber ; nous prévenons et nous certifions qu'il n'y a pas un homme plus habile dans le maniement des armes à

feu ; que de plus il a appris à tous les aristocrates ses amis à tirer au pistolet ; et qu'enfin il a fait venir de son pays et leur a distribué une quantité de ces armes. »

Sur cette nouvelle déposition je demandai la parole pour me justifier, mais je fus interrompu par les huées de toutes les tribunes, où la populace se relayait jour et nuit depuis le 10 août, pour forger des dénonciations et y applaudir. Un canonnier du faubourg Saint-Antoine, ayant demandé la parole un instant après, me dénonça de la manière suivante : « Je connais beaucoup ce citoyen ; je l'ai vu entouré d'officiers suisses et de tous ceux de l'état-major de la garde nationale qui firent les insolents lorsque les aristocrates doublèrent la garde du château. Je l'ai entendu haranguer ce jour-là, et promettre formellement, le 9 août, de faire tomber dans une demi-heure les têtes de Pétion et de Manuel. »

Ce canonnier, qui ne m'avait jamais ni vu ni entendu, peu content de me charger de ces calomnies, prit à témoin de la vérité de sa dénonciation un vieillard en uniforme national, assis à côté de lui ; celui-ci attesta les faits sans jamais m'avoir vu, sans même se donner la peine de chercher des yeux celui à qui on les imputait.

Pétion et Manuel, du haut de leur trône, sourirent avec complaisance au canonnier et, après avoir donné à l'élan de son patriotisme les éloges qu'il méritait et l'avoir remercié surtout des moyens qu'il leur fournissait d'immoler une victime de plus, ils lui expédièrent l'ordre de me conduire, accompagné de quatre gendarmes, au comité de surveillance, et de là à l'hôtel de La Force.

La joie de la populace, lorsqu'elle me vit pour ainsi dire à sa disposition, devint générale, et cette canaille n'aurait pas si tôt mis fin à ses menaces et à ses injures, si Manuel n'avait demandé la parole, pour l'amuser d'une manière mille fois plus déchirante pour moi, puisque la Famille royale était l'objet de ses grossières plaisanteries.

Ce scélérat, pour égayer son ami Pétion, ainsi que le reste de l'assemblée, s'égaya particulièrement sur le compte de la reine de la manière la plus indécente. Voici comment il s'exprima :

« Il faut convenir qu'il n'y a rien de si embarrassant dans le monde qu'une famille royale et son attirail. Il est temps enfin de balayer ce cortège, d'arracher à la reine toutes ces femmes qui l'entourent, et de les mettre en lieu de sûreté, pour les empêcher de nous nuire à l'avenir. »

Ces paroles excitèrent une approbation générale. Sur-le-champ les cris : « À l'Abbaye, à La Force, les femmes de la reine⁴ » retentirent de tous côtés. Il continua : « J'ai vu hier la femme du roi ; ce n'était plus cette femme altière que rien ne pouvait fléchir ; je l'ai réellement vue pleurer ; je lui ai beaucoup parlé et à son fils aussi ; je puis dire que le petit m'a fort intéressé. J'ai dit entre autres choses à la femme du roi que je voulais lui donner pour son service des femmes de ma connaissance ; elle m'a répondu qu'elle n'en avait pas besoin, qu'elle et sa sœur sauraient se servir réciproquement ; à cela j'ai répondu à la femme du roi : "Fort bien, Madame, puisque vous ne voulez pas accepter de ma main des femmes pour votre service, vous n'avez qu'à vous servir vous-même, vous ne serez pas embarrassée sur le choix." »

En débitant de pareilles indécences contre la fille de Marie-Thérèse, Manuel fut souvent interrompu par les applaudissements de Pétion et de tout son auditoire.

Sur ces entrefaites, le canonnier qui n'avait pas perdu de vue ses projets contre moi, arriva, accompagné de deux commissaires, pour me remettre entre les mains de quatre gendarmes, avec ordre de me conduire au comité de surveillance.

Une troupe de poissardes, accompagnées d'autres assassins soldés par la faction, s'empessa de me suivre, et dit à